



Département de la Sarthe
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SIVOM
DE
LAIGNE / SAINT-GERVAIS-EN-BELIN

23 novembre 2022

Le vingt-trois novembre deux mil vingt-deux à vingt heures trente, les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis, en la salle SIVOM à LAIGNE EN BELIN, 34 rue des Frères Bailleul.

Date de convocation : 16 novembre 2022

Nombre de délégués : En exercice : 16 - Présents : 10 - Votants : 14

Etaient présents : BARBEAU Christian, BOURGE Jean-Yves, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, FOUQUERAY Dominique, GEORGES Thierry, HAIES Dominique, LALOU Christophe, LANGLOIS Bruno, PAUVERT Juana

Absents : COCHONNEAU Laurent, GIRARD Sophie

Absents justifiés : COME Gaëtan (pouvoir donné à FOUQUERAY Dominique), DEROUINEAU Michel (pouvoir donné à BARBEAU Christian), MICHELIN Gautier (pouvoir donné à LALOU Christophe), REVEL Marie-Line (pouvoir donné à BOURGE Jean-Yves)

Secrétaire de séance : LALOU Christophe

01 – DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES
AVANCEMENTS DE GRADE

Le 1^{er} Vice-Président rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^e alinéa de l'art. 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents « promouvables » c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaire pouvant être promu à ce grade.

La loi ne prévoit pas de ratio plancher ou plafond (entre 0 et 100%).

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de la police municipale.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 28 juin 2022.

Le Président propose à l'assemblée de fixer à partir de l'année 2022 le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

- Le ratio est fixé comme suit pour l'avancement des fonctionnaires de la collectivité au grade supérieur, le ratio commun à tous les cadres d'emploi est fixé à 100%.

Le conseil syndical adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Pour le Président empêché
Le 1^{er} Vice-Président
FOLLENFANT Dominique





Département de la Sarthe
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SIVOM
DE
LAIGNE / SAINT-GERVAIS-EN-BELIN

23 novembre 2022

Le vingt-trois novembre deux mil vingt-deux à vingt heures trente, les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis, en la salle SIVOM à LAIGNE EN BELIN, 34 rue des Frères Bailleul.

Date de convocation : 16 novembre 2022

Nombre de délégués : En exercice : 16 - Présents : 10 - Votants : 14

Etaient présents : BARBEAU Christian, BOURGE Jean-Yves, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, FOUQUERAY Dominique, GEORGES Thierry, HAIES Dominique, LALOU Christophe, LANGLOIS Bruno, PAUVERT Juana

Absents : COCHONNEAU Laurent, GIRARD Sophie

Absents justifiés : COME Gaëtan (pouvoir donné à FOUQUERAY Dominique), DEROUINEAU Michel (pouvoir donné à BARBEAU Christian), MICHELIN Gautier (pouvoir donné à LALOU Christophe), REVEL Marie-Line (pouvoir donné à BOURGE Jean-Yves)

Secrétaire de séance : LALOU Christophe

02 – TARIFS DE LA MEDIATHEQUE POUR L'ANNEE 2023

Sur proposition de la Commission culturelle, le Comité syndical décide de ne pas augmenter les tarifs ci-dessous de la médiathèque par rapport à 2022 :

	HABITANTS LAIGNÉ – ST GERVAIS EN BELIN	HABITANTS HORS COMMUNES
0 – 18 ans	5 €	6€
Adulte	10 €	12 €
Famille	20 €	25 €
Assistants maternelles, collectivités, demandeurs d'emploi et étudiants	Gratuit (sur justificatif)	

Il est à noter que les pénalités de retard sont totalement supprimées.

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité les membres du Comité Syndical valident les tarifs ci-dessus.



Pour le Président empêché
 Le 1^{er} Vice-Président
 FOLLENFANT Dominique



Département de la Sarthe
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SIVOM
DE
LAIGNE / SAINT-GERVAIS-EN-BELIN

23 novembre 2022

Le vingt-trois novembre deux mil vingt-deux à vingt heures trente, les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis, en la salle SIVOM à LAIGNE EN BELIN, 34 rue des Frères Bailleul.

Date de convocation : 16 novembre 2022

Nombre de délégués : En exercice : 16 - Présents : 10 - Votants : 14

Etaient présents : BARBEAU Christian, BOURGE Jean-Yves, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, FOUQUERAY Dominique, GEORGES Thierry, HAIES Dominique, LALOU Christophe, LANGLOIS Bruno, PAUVERT Juana

Absents : COCHONNEAU Laurent, GIRARD Sophie

Absents justifiés : COME Gaëtan (pouvoir donné à FOUQUERAY Dominique), DEROUINEAU Michel (pouvoir donné à BARBEAU Christian), MICHELIN Gautier (pouvoir donné à LALOU Christophe), REVEL Marie-Line (pouvoir donné à BOURGE Jean-Yves)

Secrétaire de séance : LALOU Christophe

03 – ENCAISSEMENT CHEQUE – ASSOCIATION CHIEN DE CIRQUE

Suite à l'installation d'un chapiteau, sur le parking du SIVOM, une canalisation a été percée lors du démontage.

Les assurances ne souhaitant pas prendre le sinistre à leurs frais, l'association CHIEN DE CIRQUE a proposé de participer à la moitié des dépenses de réparation de la canalisation.

De ce fait, après calculs, le montant de la part due par l'association est de 116.47€.

Le conseil autorise l'encaissement du chèque correspondant au bénéfice du SIVOM de LAIGNE / SAINT GERVAIS EN BELIN.

Pour le Président empêché
Le 1^e Vice-Président
FOLLENFANT Dominique





DEPARTEMENT DE LA SARTHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SIVOM
DE
LAIGNE / SAINT-GERVAIS-EN-BELIN
23 novembre 2022

Le vingt-trois novembre deux mil vingt-deux à vingt heures trente, les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis, en la salle SIVOM à LAIGNE EN BELIN, 34 rue des Frères Bailleul.

Date de convocation : 16 novembre 2022

Nombre de délégués : En exercice : 16 - Présents : 10 - Votants : 14

Etaient présents : BARBEAU Christian, BOURGE Jean-Yves, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, FOUQUERAY Dominique, GEORGES Thierry, HAIES Dominique, LALOU Christophe, LANGLOIS Bruno, PAUVERT Juana

Absents : COCHONNEAU Laurent, GIRARD Sophie

Absents justifiés : COME Gaëtan (pouvoir donné à FOUQUERAY Dominique), DEROUINEAU Michel (pouvoir donné à BARBEAU Christian), MICHELIN Gautier (pouvoir donné à LALOU Christophe), REVEL Marie-Line (pouvoir donné à BOURGE Jean-Yves)

Secrétaire de séance : LALOU Christophe

04 – DROIT DE PLACE FORAINS ET ENCAISSEMENT
CHEQUES

Afin d'anticiper l'installation des forains sur le parking du SIVOM, au lieu du centre ville de Laigné en Belin, il est décidé d'instaurer un droit de place.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose le prix de 20 € la journée d'ouverture au public.

Après délibération les membres du SIVOM sont d'accord pour l'instauration du droit de place à 20 € la journée d'ouverture pour 2023.

Ils sont d'accord également pour l'encaissement du chèque relatif à cette décision.

Pour le Président empêché
Le 1^{er} Vice-Président
FOLLENFANT Dominique





Département de la Sarthe
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SIVOM
DE
LAIGNE / SAINT-GERVAIS-EN-BELIN

22 NOVEMBRE 2022

Le dix-sept novembre Deux mille vingt et un à vingt heures trente, les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis, dans la salle du conseil de la Mairie de LAIGNE EN BELIN, Place de la Chanterie – 72220 LAIGNE EN BELIN afin de respecter la distanciation sociale.

Date de convocation : 10 novembre 2021

Nombre de délégués : En exercice : 16 - Présents : 13- Votants : 15

Etaient présents : BARBEAU Christian, BOURGE Jean-Yves, COCHONNEAU Laurent, COME Gaëtan, DEROUINEAU Michel, FOLLENFANT Dominique, FOUQUERAY Dominique, GEORGES Thierry, HAIES Dominique LALOU Christophe, LANGLOIS Bruno, ORTION Marie-Noëlle et REVEL Marie-Line

Absents Excusés : BRUNEAU Claire (ayant donné pouvoir à HAIES Dominique), PAUVERT Juana (ayant donné pouvoir à FOUQUERAY Dominique)

Absents : GIRARD Sophie

Secrétaire de séance : LALOU Christophe

05– TARIFS 2023 DE LOCATION DU GYMNASSE ET DE L'EXTENSION

Tous les ans, le club des loisirs organise le festival des vins et de la gastronomie dans le gymnase. Afin, que ce festival se déroule dans les meilleures conditions, nous leur louons le gymnase. Les tarifs appliqués correspondent à la location du gymnase sont ceux de « LA BELINOISE ». Les tarifs de l'extension correspondent à 50% des tarifs du gymnase et de « LA BELINOISE ».

	GYMNASE	EXTENSION
SEMAINE (LUNDI MATIN AU VENDREDI SOIR)	140.00 €	70.00 €
2 JOURS WEEK-END	335.00 €	167.50 €

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité les membres du Comité Syndical valident les tarifs de location ci-dessus qui seront effectifs pour le festival des vins et de la gastronomie pour l'année 2023.

Pour le Président empêché
 Le 1^{er} Vice-Président
FOLLENFANT Dominique





Département de la Sarthe
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SIVOM
DE
LAIGNE / SAINT-GERVAIS-EN-BELIN

23 novembre 2022

Le vingt-trois novembre deux mil vingt-deux à vingt heures trente, les délégués du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis, en la salle SIVOM à LAIGNE EN BELIN, 34 rue des Frères Bailleul.

Date de convocation : 16 novembre 2022

Nombre de délégués : En exercice : 16 - Présents : 10 - Votants : 14

Etaient présents : BARBEAU Christian, BOURGE Jean-Yves, BRUNEAU Claire, FOLLENFANT Dominique, FOUQUERAY Dominique, GEORGES Thierry, HAIES Dominique, LALOU Christophe, LANGLOIS Bruno, PAUVERT Juana

Absents : COCHONNEAU Laurent, GIRARD Sophie

Absents justifiés : COME Gaëtan (pouvoir donné à FOUQUERAY Dominique), DEROUINEAU Michel (pouvoir donné à BARBEAU Christian), MICHELIN Gautier (pouvoir donné à LALOU Christophe), REVEL Marie-Line (pouvoir donné à BOURGE Jean-Yves)

Secrétaire de séance : LALOU Christophe

06 – DECISION MODIFICATIVE N° 02

Monsieur le 1^{er} Vice-Président explique que suite au constat d'anomalies comptables par la DGFIP, le syndicat doit régulariser des écritures à l'inventaire.

En effet, il apparaît que des écritures subsistent aux imputations 2031 (frais d'études) et 2033 (frais d'insertion) alors qu'elles ne doivent pas demeurer à ces comptes plus de trois ans.

Les écritures à régulariser sont les suivantes :

N° INVENTAIRE	DATE	MONTANT	IMPUTATION	LIBELLE
201036	19/03/2012	1326.08€	2031	Insertion appel archi CAUE
201036	17/04/2012	3500.00€	2031	Insertion appel archi CAUE
201036	20/12/2011	1417.78€	2033	Insertion appel archi CAUE
Pour un montant total de 6243.86€				
20210324	24/03/2021	2970.00€	2031	Audit énergétique SIVOM

Ces dépenses devront être transportées aux divers comptes 21 correspondant à une imputation définitive. Pour ce faire, des crédits doivent être prévus en dépenses et en recettes au chapitre 041. D'un montant identique, leur impact sera neutre sur l'équilibre budgétaire.

Après en avoir délibéré le Comité syndical vote à l'unanimité la décision modificative n°02 du Budget Primitif 2022 du SIVOM présentée ci-dessous :

Section d'Investissement :

RECETTES :

CHAPITRE 041

Article 2031 (frais d'études)	+ 7 796.08€
Article 2033 (frais d'insertion)	+ 1 417.78€

DEPENSES :

CHAPITRE 041

Article 21318 (Constructions – autres bâtiments publics)	+ 2 970.00€
Article 2135 (Installations générales, agencements, aménagements des constructions)	+ 6 243.86€

Pour le Président empêché
Le 1^{er} Vice-Président
FOLLENFANT Dominique

